

Burundi : Lettre de HRW au président Evariste Ndayishimiye

Human Rights Watch, 15 juillet 2020 Burundi : Faire des droits une priorité Le président Ndayishimiye change de cap sur le Covid-19 (Nairobi, 15 juillet 2020) « Le nouveau président du Burundi, Evariste Ndayishimiye, devrait faire de la protection et de la promotion des droits humains une priorité pendant sa présidence, a déclaré Human Rights Watch dans une lettre au président rendue publique aujourd'hui. La nouvelle administration a pris des mesures positives pour s'attaquer au Covid-19, mais les défis à surmonter restent de taille.

Human Rights Watch a présenté huit recommandations pour améliorer les droits humains dans le pays pendant la première année du mandat de Ndayishimiye, notamment de leur fonction les agents des forces de sécurité et autres fonctionnaires responsables d'abus ; contrôler et lancer des poursuites judiciaires contre les membres de la ligue des jeunes Imbonerakure du parti au pouvoir qui commettent des abus ; faire respecter les droits à la liberté d'expression, d'assemblée et d'association ; assurer l'indépendance du pouvoir judiciaire ; demander des excuses à ceux qui ont commis les pires abus ; et établir la coopération avec les mécanismes régionaux et internationaux judiciaires et des droits humains. « Le défi qui se présente au président Ndayishimiye est colossal : mettre fin aux cycles de violence et d'abus alimentés par l'impunité, qui affectent le Burundi depuis longtemps », a déclaré Kenneth Roth, Directeur exécutif de Human Rights Watch. « Contrôler les Imbonerakure, mettre fin à l'impunité pour les abus et ouvrir l'espace politique au Burundi sont autant d'objectifs clés pour y parvenir ». Ndayishimiye a prêté serment en juin 2020 lors d'un scrutin controversé, peu de temps après la mort inattendue de l'ancien président Pierre Nkurunziza le 8 juin. Les dirigeants burundais devraient veiller à ce que des réformes concrètes en matière de démocratie et de droits humains soient mises en œuvre et à ce que justice soit rendue pour les abus passés, a déclaré Human Rights Watch. Dans son discours inaugural du 18 juin, Ndayishimiye a promis de réformer le système judiciaire et de veiller à ce que tous les fonctionnaires ou autres responsables qui commettent des délits rendent des comptes. Il a également garanti aux Burundais que son gouvernement prendrait des mesures pour protéger les victimes et les témoins, et que la corruption ne serait pas tolérée. Ndayishimiye a promis plusieurs reprises que les exilés politiques et les réfugiés pourraient rentrer au pays en toute sécurité. Le 30 juin, Ndayishimiye a également déclaré que le Covid-19 était « le pire ennemi » du Burundi et s'est engagé à augmenter le dépistage de la maladie et à baisser le prix de l'eau et de l'électricité. Plus tôt ce mois-ci, des professionnels de santé et des experts avaient fait part à Human Rights Watch des préoccupations qu'ils avaient au sujet de l'augmentation du nombre de personnes présentant des symptômes de Covid-19 et affirmé que les autorités refusaient d'effectuer des tests ou de répondre de manière adaptée à la pandémie. Ndayishimiye s'est aussi adressé en termes menaçants à ceux qui refusent de se faire tester pour le Covid-19. Le Burundi a plus que besoin d'une réponse au Covid-19 qui s'appuie sur la science et sur les faits, et ces mesures doivent aussi respecter les droits humains fondamentaux, a déclaré Human Rights Watch. D'autres déclarations sont tout aussi préoccupantes. Lors de son discours inaugural, Ndayishimiye a fait des commentaires méprisants au sujet des défenseurs des droits humains, des lanceurs d'alerte et de ceux qu'il a accusés de critiquer le gouvernement. De nombreuses décisions récentes de la nouvelle administration soulèvent des doutes sur l'engagement du nouveau gouvernement à faire respecter ses obligations en matière de droits fondamentaux. La nomination du Premier ministre Alain Guillaume Bunyoni et du ministre de l'Intérieur, du Développement communautaire et de la Sécurité publique Gervais Ndirakobuca, tous deux sous le coup de sanctions internationales pour leur rôle présumé dans les violences de 2015, soulève des inquiétudes sur de possibles ingérences dans les enquêtes judiciaires sur les abus commis par le passé. Le gouvernement burundais devrait veiller à ce qu'aucune personne susceptible de faire l'objet d'une enquête criminelle ou autre sur des violations des droits humains ne soit en mesure d'influencer cette enquête, a déclaré Human Rights Watch. « En prenant des mesures fortes, audacieuses et concrètes pour faire avancer les droits, le président Ndayishimiye pourrait tourner la page sur les violences et les abus du régime de Nkurunziza », a déclaré Roth. « Ndayishimiye devrait mettre en œuvre des changements systémiques qui profitent à toutes les Burundaises et à tous les Burundais, en commençant par faire face à la crise sanitaire urgente qui se déroule actuellement ». Lettre au président Ndayishimiye : Protection des droits humains au Burundi Votre Excellence, Veuillez accepter mes salutations au nom de Human Rights Watch et nos condoléances pour le décès de votre prédécesseur, Pierre Nkurunziza. Human Rights Watch est une organisation non gouvernementale indépendante qui surveille l'évolution des droits humains dans plus de 100 pays à travers le monde. Nous travaillons sur les questions relatives aux droits humains au Burundi depuis 1995. Nous vous adressons aujourd'hui ce courrier pour vous faire part de nos préoccupations et de nos recommandations sur les mesures que votre gouvernement pourrait prendre pour faire progresser les droits humains au Burundi. Nous espérons que vous en tiendrez compte et ferez de la protection et de la promotion des droits humains une priorité absolue de votre présidence. Nous exprimons également le souhait de vous voir œuvrer à l'instauration de changements systémiques pour mettre fin à la violence et aux abus, alimentés par une impunité généralisée, qui affligent le pays, en particulier depuis 2015. Bien que nous regrettions le retrait du Burundi de la Cour pénale internationale, décidée par la précédente administration et devenu effectif en 2017, nous sommes encouragés par les engagements pris dans votre discours inaugural en vue de réformer le système judiciaire et de veiller à ce que tous les membres du gouvernement et autres fonctionnaires qui commettent des crimes aient à rendre compte de leurs actes. Vos assurances que des mesures seront prises pour protéger les victimes et les témoins sont importantes pour tenir ces engagements, tout comme votre détermination à faire en sorte que la corruption ne soit pas tolérée. Nous vous exhortons à prendre dès le début de votre présidence des mesures fortes, audacieuses et concrètes pour qu'une nette rupture puisse avoir lieu avec les pratiques abusives de l'ancienne administration. Nous prenons note de la nomination du Premier ministre Alain Guillaume Bunyoni et du ministre de l'Intérieur, du Développement communautaire et de la Sécurité publique Gervais Ndirakobuca, qui font tous deux l'objet de sanctions internationales pour leur rôle présumé dans les violences

2015, et espérons que vous ferez en sorte que des enquêtes judiciaires sur les abus passés puissent se dérouler sans ingérence. Les défis auxquels vous êtes confrontés sont de taille. Il y a aujourd'hui plus de 300 000 réfugiés burundais dans l'extérieur du pays, dont beaucoup ont fui suite à la décision de l'ancien président Pierre Nkurunziza de briser un troisième mandat. Nous vous exhortons à rester fidèle à vos engagements de laisser les exilés politiques et les réfugiés rentrer au pays en toute sécurité. Le climat généralisé de peur ne peut être combattu qu'en soutenant de manière audacieuse la transparence, la justice et les droits humains. Aucune pression ne devrait être exercée sur les réfugiés pour qu'ils rentrent chez eux, et ceux qui choisissent de rentrer volontairement devraient être protégés des représailles. Lors du cycle électoral actuel, les tensions politiques ont augmenté, en particulier entre les membres de votre parti et ceux du Congrès national pour la liberté (CNL). Nous avons documenté les abus généralisés perpétrés par des autorités et des membres des Imbonerakure avant le vote. Des incidents violents se sont produits pendant les campagnes électorales, faisant des blessés et des victimes de part et d'autre. Votre engagement à renforcer le dialogue est positif, mais pour que l'espace démocratique prospère et que les droits des Burundais soient respectés, ils ne devraient pas être tenus de parler à « le même langage [que] le gouvernement », comme vous l'avez suggéré dans votre discours. Les Burundais devraient être libres d'exprimer pacifiquement leurs désaccords, leurs préoccupations, leurs opinions ou les questions qu'ils se posent sur les actions du gouvernement, quel que soit le moyen qu'ils choisissent. En outre, bien que nous soutenions votre engagement à protéger la liberté d'expression, vos mises en garde adressées aux organisations de la société civile qui « se limitaient aux critiques » sont pour nous une source de préoccupation. Les médias et les organisations de défense des droits humains devraient pouvoir dénoncer les violations des droits sans craindre les représailles et le fait de révéler des violations de droits humains ne devrait pas être considéré comme « dévoiler les secrets de la maison aux étrangers ». Les lanceurs d'alerte jouent un rôle vital en obligeant les dirigeants à rendre des comptes et ne devraient pas être étiquetés comme « acculturés » ou « hostiles aux droits et aux intérêts des citoyens burundais ». Votre engagement à mettre l'accent sur le développement constitue une étape importante vers la réalisation des droits économiques et sociaux des Burundais. De même, nous nous réjouissons de l'importance que vous avez accordée à l'accès aux soins de santé et de votre annonce du 30 juin selon laquelle le gouvernement prendrait des mesures pour lutter contre la pandémie de Covid-19 et accablait le dopage. Nous espérons que cela signifie que le gouvernement adoptera une réponse au Covid-19 plus transparente et respectueuse des droits. Les autorités devraient s'abstenir d'utiliser un langage menaçant envers les personnes qui refusent de se faire tester, et s'assurer que des informations exactes et à jour sur le virus soient disponibles et accessibles à tous. Nous craignons que votre référence aux Burundais qui « se sont levés pour construire de leurs mains plusieurs infrastructures publiques, scolaires, sanitaires, sportives [et] touristiques » pourrait encourager des pratiques de travail forcé. En 2019, Human Rights Watch a documenté comment des Imbonerakure ont forcé la population à donner de l'argent et à participer à la construction de permanences locales du CNDD-FDD. Le droit international interdit le travail ou le service forcé dans le cadre d'une mobilisation ou à des fins de développement économique, et interdit aux autorités qui n'exercent pas des fonctions administratives d'avoir recours au travail forcé ou obligatoire. Les Imbonerakure ne devraient pas être autorisés à exercer des fonctions ayant trait à la sécurité de l'État ou autres fonctions similaires. Des policiers et agents du renseignement burundais ont trop souvent commis des abus contre les personnes qu'ils sont censés protéger. Des Imbonerakure ont tué, fait disparaître, arrêté arbitrairement, violé, battu et intimidé en toute impunité. Le manque d'indépendance du système judiciaire signifie que nombreux sont ceux qui, parmi eux, se sentent intouchables. Enfin, au vu de vos commentaires sur l'approche d'autres pays en matière d'avortement et de relations homosexuelles, nous tenons à souligner que les obligations des États de respecter, protéger et réaliser les droits humains incluent les droits liés à la santé reproductive, l'autonomie corporelle, l'orientation sexuelle et l'identité de genre. La criminalisation de ou les restrictions raisonnables à son accès violent le droit à la santé et mettent en danger de nombreux autres droits humains, notamment les droits à l'intégrité physique, à la non-discrimination, à l'égalité, à la vie privée, à droit de décider du nombre de ses enfants et de l'espacement des naissances. Comme nous l'avons souligné la Commission africaine des Droits de l'homme et des Peuples, nul ne doit être soumis à la violence ou à la discrimination en raison de son orientation sexuelle ou de son identité de genre. Afin de répondre à ces défis et de faire preuve d'un réel engagement pour promouvoir les droits et mettre fin à des décennies de violence, d'abus, de mauvaise gestion et d'impunité, nous vous invitons à prendre les mesures suivantes pendant la première année de votre mandat : Limoger les agents des services de sécurité et d'autres organes exécutifs qui ont de manière crâdible été impliqués dans de graves atteintes aux droits humains d'après les rapports de la Commission d'enquête des Nations Unies sur le Burundi, du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies, le rapport de la mission d'établissement des faits de la Commission africaine des Droits de l'homme et des Peuples et les organisations burundaises et internationales de défense des droits humains. Veiller à ce qu'aucun individu susceptible de faire l'objet d'une enquête pénale sur des violations des droits humains ne soit en mesure d'influencer de telles enquêtes. Ordonner aux forces de sécurité, aux administrateurs locaux et aux Imbonerakure de mettre fin à l'extorsion, au travail forcé, aux passages de tabac, aux arrestations arbitraires, aux menaces, au harcèlement et à la collecte de contributions pour les projets d'État. Ordonner aux Imbonerakure et aux autres responsables de démanteler tous les barrages routiers non autorisés. Demander au Ministre de la justice d'enquêter de manière approfondie et impartiale sur les graves atteintes aux droits humains commises par le passé en vue de poursuivre de manière appropriée les agents de la sécurité d'État actuels et anciens et les fonctionnaires responsables d'infractions pénales graves, notamment les exécutions extrajudiciaires de 47 civils, membres de groupes armés et autres opposants présumés entre le 30 décembre 2014 et le 3 janvier 2015 dans la province de Cibitoke par la Force de défense nationale et par la police ; le recours excessif à la force par la police pour étouffer des manifestations en 2015 ; les violences contre des opposants présumés après ces manifestations ; les allégations d'exécutions extrajudiciaires par des membres des forces de sécurité le 11 décembre 2015 ; la torture et les mauvais traitements d'opposants présumés par d'autres

des services de renseignement et par la police depuis 2015 ; et les exécutions extrajudiciaires, disparitions forcées, et arrestations arbitraires d'opposants présumés par des agents du renseignement national, la police et les Imbonerakure depuis 2015, y compris pendant les périodes précédant le référendum constitutionnel de 2018 et les élections qui se sont déroulées cette année. S'assurer que des enquêtes approfondies et indépendantes sont menées à bien sur les crimes et abus commis par les Imbonerakure. Ces enquêtes devraient conduire à des poursuites justes et transparentes, et votre gouvernement devrait veiller à ce que la Ligue de jeunes de votre parti soit désarmée et ne soit pas utilisée pour des fonctions officielles visant à la sécurité de l'État, fonctions similaires. Mettre fin à toute ingérence politique dans le système judiciaire, faciliter l'accès des victimes à la justice et s'assurer que les affaires emblématiques soient menées à leur terme, y compris la libération immédiate et inconditionnelle de tous les prisonniers politiques et de toutes les autres personnes emprisonnées pour avoir exercé leurs droits fondamentaux, notamment Germain Rukuki, Nestor Nibitanga, Christine Kamikazi, Agnès Ndirubusa, Egide Harerimana et Thérèse Mpozenzi. Protéger pleinement les droits de chacun à la liberté d'expression, d'assemblée et d'association conformément aux normes internationales. Lever la suspension des opérations médias indépendants et des organisations de défense des droits humains et veiller à ce que les journalistes et les défenseurs des droits humains en exil puissent rentrer chez eux en toute sécurité. Les membres et partisans des partis politiques, les journalistes burundais et internationaux et les défenseurs des droits humains burundais et internationaux devraient pouvoir faire leur travail librement, critiquer les politiques du gouvernement et organiser des manifestations pacifiques sans craindre les intimidations, représailles, harcèlements, arrestations ou le recours excessif à la force par les forces de sécurité. Coopérer avec et soutenir les mécanismes et traités régionaux et internationaux relatifs aux droits humains, et veiller à ce que la législation burundaise reflète correctement les engagements internationaux relatifs aux droits humains. Cela devrait inclure une pleine coopération avec les procédures spéciales du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies, notamment en donnant à la Commission d'enquête des Nations Unies sur le Burundi un accès sans entrave au pays ; la reprise de la coopération avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme ; la finalisation d'un mémorandum d'entente avec la mission d'observation des droits de l'homme de l'Union africaine ainsi qu'une garantie sans entrave au pays et à ses centres de détention ; et les autorisations nécessaires pour que les ONG internationales puissent fonctionner sans ingérence. Ratifier le Statut de Rome et aligner les dispositions de la législation nationale pour coopérer rapidement et pleinement avec la Cour pénale internationale en tant qu'instance de dernier recours. Coopérer avec les enquêtes en cours de la CPI sur les possibles crimes contre l'humanité commis au Burundi, ou par des ressortissants du Burundi à l'extérieur du pays, jusqu'au 26 octobre 2017. Nous espérons que ces recommandations vous aideront à orienter vos actions au cours des prochains mois. Nous serions ravis de vous fournir de plus amples informations ou de discuter de ces questions de manière plus détaillée avec vous ou des membres de votre administration. Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre très haute considération. Bien sincèrement, Kenneth Roth Directeur exécutif Human Rights Watch

À

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});